

E'KYAKAKALA SARL

PROFIL INSTITUTIONNEL DE L'ENTREPRISE

Dénomination sociale	E'KYAKAKALA SARL
Forme juridique	Société à Responsabilité Limitée (SARL) pluripersonnelle
Date de signature des statuts	09 Septembre 2026
Date d'immatriculation / création	23 Septembre 2026
Début des activités	21 Septembre 2026
Durée	99 ans à compter de l'immatriculation au RCCM
Siège social	N° 07, Avenue Palmier, Quartier Champ de tir Mbinza Ozone, Commune de Ngaliema, Kinshasa, République Démocratique du Congo

N° RCCM	CD/KNG/RCCM/26-B-03853
Identification Nationale (Id. Nat.)	01-H5300-N14705H
N° Immatriculation INPP	182163,00
Certificat INPP	DG/DF/DIREC/GU/19964/2026
N° Immatriculation ONEM	020380B26
Certificat ONEM	ONEM/DG/DIREC/GU/21569/2026
Récépissé de publication GUCE	2026/9/KNG/837
Formulaire de dépôt GUCE	CD-NLO-01-2026-B-35152

Le présent profil institutionnel constitue une présentation structurée de l'entreprise E'KYAKAKALA SARL. Il explicite sa vocation, son organisation, ses secteurs d'intervention, ses capacités de développement de projets et ses engagements en matière de gouvernance, de conformité, d'environnement et de responsabilité sociale.

1. IDENTITÉ ET POSITIONNEMENT INSTITUTIONNEL

E'KYAKAKALA SARL est constituée conformément à l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, ainsi qu'aux dispositions légales et réglementaires applicables en République Démocratique du Congo. Cette base juridique lui confère un cadre formel pour développer des activités commerciales et des projets dans différents secteurs, en RDC comme à l'étranger.

Le positionnement de l'entreprise se distingue par une approche multisectorielle. Son objet social ne se limite pas à une activité unique : il couvre notamment les énergies renouvelables, les Smart Grids, les infrastructures de grande envergure, les Smart Cities, les éco-cités, la logistique intelligente, le transport durable, les solutions technologiques, les drones, la sécurité intelligente, le Web3, la tokenisation d'actifs, les crédits biodiversité et carbone ainsi que les partenariats public-privé.

2. ANCRAGE JURIDIQUE ET VISION

La société est constituée dans la perspective de contribuer au développement économique, énergétique, technologique, environnemental, scientifique, culturel et infrastructurel de la RDC. Cette formulation donne au projet entrepreneurial une vocation qui dépasse la seule fourniture de biens ou services : E'KYAKAKALA entend également participer à la préparation, au financement et à la réalisation de projets structurants.

La vision institutionnelle est ainsi formulée autour d'un principe central : *transformer des opportunités économiques et technologiques en projets structurants susceptibles de produire des effets durables sur les infrastructures, l'accès à l'énergie, la transformation numérique, l'environnement et les communautés.*

3. OBJET SOCIAL ET DOMAINES D'ACTIVITÉ

E'KYAKAKALA SARL peut intervenir directement ou indirectement, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, dans plusieurs domaines stratégiques.

Domaines	Orientation institutionnelle
Énergies renouvelables	Développement, financement, construction et exploitation de centrales et de Smart Grids.
Infrastructures	Participation à des infrastructures de grande envergure, dont la Cité de la Science et de la Culture mentionnée dans les statuts.
Smart Cities / éco-cités	Développement de solutions urbaines intégrées, intelligentes et durables.
Mobilité et logistique	Logistique intelligente et transport durable.

Technologies numériques	Solutions technologiques, drones, sécurité intelligente, Web3 et tokenisation d'actifs.
Climat et biodiversité	Crédits biodiversité, crédits carbone et mobilisation de financements verts.
PPP / BOT	Montage, financement, construction, exploitation et transfert de projets selon le cadre juridique applicable.

Cette combinaison permet à l'entreprise de toucher l'expertise technique, la structuration financière, développement de projets et la recherche de partenaires. Elle peut ainsi se positionner comme développeur de projets, opérateur, partenaire technique ou financier, selon la nature des opportunités et les accords conclus.

Toutefois, les activités soumises à autorisation, licence, agrément ou régime particulier ne peuvent être exercées qu'après obtention des autorisations requises. Cette réserve constitue un élément important du positionnement institutionnel : l'ambition de développement doit s'accompagner d'une démarche systématique de conformité sectorielle.

4. GOUVERNANCE ET STRUCTURE DU CAPITAL

La gouvernance de E'KYAKAKALA SARL repose sur deux niveaux principaux : les associés, qui détiennent le capital et exercent les compétences qui leur sont réservées, et la gérance, chargée de l'administration et de la représentation de la société.

Le capital social est fixé à 5 000 USD, divisé en 100 parts sociales de 2 500 USD chacune. Les parts sont intégralement souscrites et libérées.

Associés	Parts	Apport	Quote-part
KATUNGU FURAHA Cathy	50	2 500 USD	50 %
MUYISA KAPITULA Kapson	50	2 500 USD	50 %
TOTAL	100	5 000 USD	100 %

Cette structure traduit une répartition du capital entre deux associés, avec une participation de 50 % pour chacun des associés. Les statuts prévoient également des mécanismes d'augmentation ou de réduction du capital et la possibilité d'admettre de nouveaux associés, sous réserve des procédures légales et statutaires.

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET CAPACITÉS DE GESTION

Monsieur MUSONDOLI KANYAMANDA Jason est nommé comme premier Gérant, pour une durée de quatre ans renouvelable. Il est chargé de représenter la société et d'assurer sa gestion dans les limites de l'objet social et des compétences attribuées aux associés.

Le rôle du Gérant couvre notamment les relations avec les administrations publiques, ministères, établissements publics, institutions financières, banques, investisseurs, partenaires techniques et financiers, organisations internationales, fournisseurs, clients et partenaires publics ou privés.

Les pouvoirs de la gérance s'accompagnent d'une responsabilité juridique et institutionnelle. Le Gérant répond des fautes commises dans l'exercice de ses fonctions, notamment en cas de violation des dispositions légales, réglementaires, statutaires ou des décisions régulièrement prises par les associés.

Fonctions stratégiques de la gérance :

- Négociation et signature des contrats dans les limites de ses pouvoirs ;
- Ouverture et fonctionnement des comptes bancaires de la société ;
- Recrutement et gestion du personnel ;
- Conclusion de contrats de financement ;
- Participation aux appels d'offres ;
- Négociation des contrats de partenariat public-privé ;
- Dialogue avec les bailleurs et investisseurs ;
- Conclusion d'accords de partenariat ;
- Engagement de consultants et prestataires ;
- Gestion du patrimoine social et représentation de la société dans les projets d'investissement.

Dans les projets PPP, les statuts renforcent la capacité de représentation du Gérant auprès des autorités compétentes, partenaires publics, investisseurs, institutions financières et partenaires techniques. Cette organisation permet d'assurer une interface institutionnelle unique tout en maintenant les compétences réservées aux associés.

6. PROJETS STRUCTURANTS ET PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

L'un des axes les plus structurants du modèle institutionnel de E'KYAKAKALA SARL réside dans sa capacité à participer au cycle complet des projets : identification de l'opportunité, études, structuration, mobilisation des partenaires, financement, construction, exploitation et transfert lorsque le montage le prévoit.

a. Le Cycle de développement des projets :

- Identification d'un besoin ou d'une opportunité de développement ;
- Préparation des études de faisabilité et analyses techniques ;
- Structuration juridique, technique et financière du projet ;
- Recherche d'investisseurs, banques et institutions financières ;
- Constitution éventuelle de consortiums ou de sociétés de projet ;
- Présentation du projet aux autorités publiques compétentes ;
- Participation aux procédures de sélection et de contractualisation ;
- Construction et mise en exploitation des infrastructures ;
- Transfert des infrastructures lorsque le contrat PPP le prévoit.

Les statuts autorisent la société à créer, pour chaque projet, une société de projet ou un autre véhicule juridique approprié. Cette flexibilité peut permettre de séparer juridiquement les risques, les financements et les responsabilités propres à chaque investissement, sous réserve des règles applicables.

b. Secteurs prioritaires des projets structurants

Les secteurs expressément cités comprennent l'énergie, les infrastructures, l'urbanisme, le transport, le numérique, la science, la culture, l'environnement, la biodiversité, la finance climatique et le développement communautaire. Cette combinaison positionne l'entreprise sur des projets à forte composante d'investissement et à potentiel d'impact économique et social.

c. Partenariat stratégique avec PROMAX UNITED

L'entreprise prévoit la possibilité de rechercher et de conclure un partenariat stratégique avec PROMAX UNITED pour l'expertise, la mobilisation de capitaux, la recherche d'investisseurs, le transfert de technologies, le développement de projets, l'accès aux marchés internationaux, la structuration de PPP et la mobilisation de financements internationaux. Tout partenariat devra être précisé dans des conventions ou contrats distincts.

d. Engagement institutionnel

E'KYAKAKALA SARL développe des partenariats avec plusieurs ministères et institutions publiques, notamment les Ministères de l'Agriculture, de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, de la Culture et des Arts, ainsi qu'avec l'ICCN et le Ministère du Commerce Extérieur. La société envisage de renforcer et d'étendre ces collaborations à d'autres secteurs du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, afin de faciliter l'accompagnement institutionnel et la mise en œuvre de ses projets.

Dans le cadre de ces partenariats et conformément à la législation congolaise, E'KYAKAKALA SARL peut bénéficier, sous réserve du respect des conditions légales et des procédures d'agrément applicables, des mécanismes d'exonération fiscale et des avantages douaniers prévus pour certains investissements agréés. Les partenariats institutionnels peuvent ainsi faciliter les démarches administratives auprès des autorités compétentes, notamment pour la mobilisation des avantages fiscaux et douaniers applicables aux projets de la société.

7. ÉNERGIE, TECHNOLOGIE ET TRANSFORMATION URBAINE

a. Transition énergétique

Les énergies renouvelables constituent un axe central de l'objet social. E'KYAKAKALA SARL peut développer, financer, construire et exploiter des centrales d'énergies renouvelables ainsi que des Smart Grids. Cette orientation permet d'envisager des solutions combinant production, distribution et gestion intelligente de l'énergie.

La vocation énergétique est directement liée à la contribution recherchée par la société : accroissement de l'accès à l'énergie et accompagnement de la transition énergétique. Dans le cadre des projets effectivement développés, cette orientation pourra être articulée avec les infrastructures urbaines, les services numériques et les besoins des communautés.

b. Smart Cities et infrastructures intelligentes

Les statuts intègrent les Smart Cities, les éco-cités, la logistique intelligente et le transport durable. Le positionnement de l'entreprise consiste donc à considérer la ville comme un système intégré dans lequel énergie, mobilité, infrastructures, données, sécurité et environnement peuvent être conçus de manière complémentaire.

Cette approche ouvre la voie à des projets combinant infrastructures physiques et solutions numériques : gestion intelligente des services, optimisation de la mobilité, sécurisation des espaces, suivi des infrastructures ou encore intégration de solutions énergétiques renouvelables.

c. Technologies numériques

L'entreprise prévoit également le développement et la fourniture de solutions technologiques, notamment dans les domaines des drones, de la sécurité intelligente, des plateformes Web3 et de la tokenisation d'actifs. Ces activités élargissent le champ d'intervention de la société vers les technologies émergentes et les applications numériques.

L'exploitation concrète de ces activités devra toutefois respecter les réglementations et autorisations éventuellement applicables à chaque domaine. Le profil institutionnel présente donc ces technologies comme des axes de développement prévus par l'objet social.

8. ENVIRONNEMENT, BIODIVERSITÉ ET FINANCE CLIMATIQUE

La dimension environnementale occupe une place importante. E'KYAKAKALA SARL prévoit notamment le développement de crédits biodiversité et de crédits carbone ainsi que la mobilisation de financements verts internationaux.

Cette orientation permet de rapprocher les enjeux environnementaux des mécanismes de financement des projets. Les statuts prévoient également que les projets intègrent, lorsque la législation l'exige, les études d'impact environnemental et social, les mesures d'atténuation, la protection de la biodiversité, la consultation des communautés ainsi que les mesures de santé et de sécurité.

a. Responsabilité sociale et développement communautaire

La société entend contribuer au développement des communautés locales. Elle pourra mettre en œuvre des programmes de développement communautaire liés à ses projets. Les statuts indiquent qu'elle pourra, dans la mesure du possible et conformément aux lois et règlements applicables, privilégier la main-d'œuvre, les compétences, les entreprises et les fournisseurs congolais.

Cette orientation peut favoriser la création d'emplois, le développement des compétences et l'intégration des entreprises locales dans les chaînes d'approvisionnement des projets.

b. Climat et mobilisation de financements

La finance climatique apparaît comme un axe transversal susceptible de soutenir les projets énergétiques, environnementaux et infrastructurels. Le recours aux financements verts internationaux devra naturellement être adapté aux critères d'éligibilité, aux exigences des bailleurs et aux procédures applicables aux projets concernés.

c. Principe de conformité environnementale

Les activités nécessitant une autorisation, un permis, une concession ou un agrément ne peuvent être engagées qu'après obtention des autorisations requises. Ce principe doit constituer une règle opérationnelle fondamentale dans la préparation et l'exécution des projets.

9. GOUVERNANCE, CONFORMITÉ ET PARTENARIATS

a. Principes de gouvernance

Les statuts consacrent plusieurs principes devant guider la conduite de la société : transparence, responsabilité, bonne gouvernance, efficacité, équité, intégrité, respect des lois, protection de l'environnement et responsabilité sociale.

Ces principes donnent une base institutionnelle à la relation avec les investisseurs, partenaires techniques, banques, administrations et autres parties prenantes. Ils doivent être traduits progressivement en procédures internes, notamment en matière de gestion financière, passation des contrats, prévention des conflits d'intérêts, gestion documentaire et suivi des projets.

b. Prévention des risques et conformité

Les statuts prévoient la mise en place progressive de mécanismes internes destinés à prévenir les conflits d'intérêts, la corruption, le blanchiment de capitaux et les autres pratiques interdites par la législation applicable. L'entreprise devra également tenir une comptabilité régulière conformément aux normes comptables OHADA et aux règles fiscales et comptables applicables en RDC.

c. Réseau de partenariats

E'KYAKAKALA SARL peut conclure des partenariats avec des entreprises privées, investisseurs, institutions financières, banques, fonds d'investissement, institutions internationales, agences de développement, organisations internationales, gouvernements étrangers, universités, centres de recherche, ONG et partenaires techniques spécialisés.

Les partenariats peuvent prendre la forme de joint-ventures, consortiums, accords de coopération, contrats de partenariat, conventions de financement, contrats de prestation ou sociétés de projet. Cette palette de mécanismes permet d'adapter la coopération au profil de chaque projet.

d. Relations institutionnelles

Le profil institutionnel fait état de collaborations envisagées ou développées avec plusieurs ministères et institutions publiques, notamment dans les domaines de l'Agriculture, de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, de la Culture et des Arts, ainsi qu'avec l'ICCN et le Ministère du Commerce Extérieur. Ces relations doivent être documentées par les instruments juridiques appropriés lorsqu'elles donnent lieu à des engagements précis.

10. CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE LA RDC ET PERSPECTIVES

E'KYAKAKALA SARL se présente comme une entreprise orientée vers la conception et le développement de solutions et de projets à l'intersection de l'économie, de l'énergie, des infrastructures, de la technologie, de l'environnement et de la finance de projets.

a. Contributions attendues

- Accroissement de l'accès à l'énergie et développement de solutions renouvelables ;
- Participation au développement d'infrastructures structurantes ;
- Création d'emplois et recours, dans la mesure du possible, aux compétences congolaises ;
- Transfert de technologies et développement des compétences ;
- Contribution à la transformation numérique et aux infrastructures intelligentes ;
- Protection de la biodiversité et contribution à la lutte contre les changements climatiques ;
- Développement de solutions urbaines intelligentes et durables ;
- Mobilisation d'investissements privés, institutionnels et internationaux ;
- Développement de partenariats entre secteurs public et privé ;
- Contribution au développement des communautés locales dans le cadre des projets.

b. Perspectives de développement

La possibilité d'ouvrir le capital, de créer des sociétés de projet, de constituer des consortiums et de conclure des partenariats techniques ou financiers offre à l'entreprise plusieurs leviers pour accompagner sa croissance. L'entreprise peut également établir des succursales, bureaux, agences ou établissements secondaires lorsque cela est nécessaire à la réalisation de son objet.

À moyen terme, la consolidation de l'entreprise peut notamment reposer sur la structuration d'un portefeuille de projets, la formalisation des partenariats, le renforcement des compétences techniques et financières, la mise en place de procédures internes de gouvernance et de conformité et la mobilisation progressive de capitaux adaptés aux projets.

CONCLUSION

E'KYAKAKALA SARL dispose, au regard de ses statuts, d'un objet social large et orienté vers des secteurs stratégiques pour le développement économique et durable de la République Démocratique du Congo. Son modèle institutionnel associe entrepreneuriat privé, développement de projets, innovation technologique, transition énergétique, environnement, financement et partenariats public-privé. La mise en œuvre de cette ambition devra s'appuyer sur une gouvernance rigoureuse, la conformité réglementaire, des partenariats formalisés et une structuration financière adaptée à chaque projet.